

213C1389
FR0000184798-FS0544

18 septembre 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ORPEA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 septembre 2013, la société anonyme de droit belge Sofina¹ (31 rue de l'Industrie, 1040 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 septembre 2013, le seuil de 5% du capital de la société ORPEA et détenir 3 180 000 actions ORPEA représentant autant de droits de vote, soit 6,00% du capital et 4,67% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ORPEA hors marché.

¹ Les principaux actionnaires de Sofina SA sont Union Financière Boël (19,10%), Société de Participations Industrielles (15,56%), Henex (16,50%) et Immobilière du Centre (1,89%). Ces sociétés agissent de concert en vertu d'un accord incluant des dispositions sur l'exercice concerté des droits de vote au sens de la loi OPA belge.

² Sur la base d'un capital composé de 52 998 062 actions représentant 68 028 119 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.